

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017
Délibération n° : 2017- 49
Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Prise en charge des frais de déplacement du lauréat des trophées de la réserve de biosphère pour la remise nationale à l'UNESCO le 15 novembre 2017

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent;

Alguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;

Arvioux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;

Ceilac : Christian GROSSAN, Maire, présent; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, présent;

Eyglisiers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN);

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras : Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Chambre d'agriculture : François PHILIP

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.

Exposé des motifs :

Chaque année, l'association MAB France propose aux Réserve de biosphère françaises d'organiser les trophées des Réserves de biosphère. La remise de ces trophées, en plus de s'organiser dans chacun des territoires, fait l'objet d'une cérémonie au siège de l'UNESCO à Paris.

Pour la première fois en 2017, des trophées transfrontaliers ont été organisés dans la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso. Sur douze candidatures (six françaises et six italiennes), deux lauréats ont été retenus : Cyrille Pacteau pour le projet « Le Potazer du Villard » à Guillestre et l'Istituto Podere Pignatelli pour le projet « EFA Fluviale » à Villafranca Piemonte. Les deux trophées, de 1000€ chacun, ont été attribués lors de la Foire de la Saint Luc à Guillestre le 26 octobre 2017.

La Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso a participé à la remise nationale des trophées à l'UNESCO qui s'est tenue le mercredi 15 novembre 2017 à Paris. Hélène Berthier était présente pour accompagner Cyrille Pacteau, lauréat français.

Les règles de comptabilité publique ne permettent pas la prise en charge automatique des frais engendrés par la participation à cet événement de personnes extérieures au Parc naturel régional du Queyras.

Par suite, il est proposé la délibération suivante afin de prendre en charge ces frais à hauteur de 200 € compte tenu de la provision qui a été inscrite au Budget Primitif 2017.

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- La délibération n°2017-38 relative à l'indemnisation des frais de déplacement temporaire des agents et élus qui ne perçoivent pas d'indemnité du Parc naturel régional du Queyras ;
- La délibération n° 2017-13-01 du Comité syndical du 30 mars 2017 entérinant le Budget Primitif 2017 ;

Considérant :

- L'intérêt de participer à la remise nationale des trophées des Réserves de biosphère françaises à l'UNESCO qui s'est tenue le mercredi 15 novembre 2017 à Paris ;
- La volonté de la réserve de biosphère d'être présente à cet événement et d'accompagner son lauréat ;
- L'inscription au budget primitif d'une somme permettant la prise en charge de ces frais.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 20
Abstentions : 0

- De prendre en charge les frais de déplacement (soit les frais d'hébergement, de repas et de transport) de Cyrille Pacteau du Potazer du Villard, muni d'un ordre de mission à cet effet, le 15 novembre 2017, dans le cadre de la remise nationale des trophées des Réserves de biosphère à Paris pour un montant maximum de 200 € ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.


**Le Président
Christian GROSSAN**
